



NATIONS UNIES

Distr.  
LIMITÉE

CONSEIL  
DE TUTELLE



T/L.90/Add.1  
30 juin 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Septième session

Point 4 b) de l'ordre du jour

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS :

NOUVELLE-GUINEE - POUR L'ANNEE AYANT PRIS FIN LE 30 JUIN 1949

TROISIEME PARTIE

OBSERVATIONS PRESENTÉES A TITRE PERSONNEL.

PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE

I. GENERALITES

Situation générale

Le représentant de l'Irak a estimé que le rapport et l'Administration elle-même laissent beaucoup à désirer, même si l'on tient dûment compte des difficultés auxquelles on se heurte. La situation actuelle du Territoire est très décevante et les progrès réalisés sont en général très lents. Malgré les destructions dues à la guerre - et l'on pourrait même dire, en raison de ces destructions - l'Administration aurait dû apporter une aide des plus rapides à une population simple qui a enduré des souffrances si grandes sans qu'il y ait eu faute de sa part. Tout au contraire, on facilite le plus possible l'exploitation commerciale du Territoire et on lui donne priorité sur toutes les autres considérations.

L'administration a fait preuve d'une grande négligence. Il ne faut pas tout attribuer aux dévastations causées par la guerre et dire que l'on a besoin de quelques années pour porter remède à telle ou telle insuffisance ou pour rectifier telle ou telle erreur. Le représentant de l'Irak a vivement insisté pour que l'Autorité chargée de l'administration fasse de sérieux efforts pour aider la population dont elle a la charge et pour mettre le Conseil en mesure de se faire une idée exacte des progrès réalisés.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande a insisté sur le fait que le Territoire était habité, à son avis, par la population la plus primitive qui soit placée sous le régime de tutelle, et que la tâche de l'Autorité chargée

de l'administration est d'intégrer une culture de l'âge de pierre à la vie économique et sociale du monde moderne. A cette difficulté considérable s'ajoute la difficulté pratique d'établir des contacts avec la population elle-même. Cette difficulté pratique est maintenant rapidement surmontée; c'est là un premier pas, et lorsqu'on aura gagné la confiance de la population et que l'on sera arrivé à mieux se connaître, les progrès seront certainement rapides. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré regretter autant que l'Autorité chargée de l'administration elle-même que les progrès de l'administration n'aient pu être plus rapides, mais il a ajouté qu'il fallait la féliciter d'avoir pu réaliser ceux qu'elle a obtenus. Le fait que les contribuables australiens participent pour 1.500.000 livres sterling aux frais de l'administration, alors que 850.000 livres sterling seulement proviennent du Territoire lui-même, est la preuve d'un sens profond du devoir.

Le représentant du Royaume-Uni, tout en remarquant qu'il est probablement vrai que la situation en Nouvelle-Guinée est moins satisfaisante que dans tout autre Territoire sous tutelle, a déclaré ne pas comprendre comment une Autorité chargée de l'administration qui avait réussi à amener, en un an, 40 médecins qualifiés dans le Territoire, pouvait être raisonnablement accusée de ne rien faire et de négliger le Territoire. A son avis, les conséquences de la guerre et de la dévastation du Territoire ne peuvent pas être considérées comme effacées après quelque cinq années. D'ailleurs, le rapport porte sur l'année 1948 - 1949, c'est-à-dire sur une période qui n'a commencé que 2 ans et demi environ après la fin de la guerre en Extrême-Orient. De plus, les problèmes que doit résoudre l'Autorité chargée de l'administration ne sont pas seulement dus à la dévastation matérielle causée par la guerre. On n'a pas pu disposer après la guerre, pour la tâche immense de reconstruction, du concours de très nombreuses personnes expérimentées et entraînées qui administraient la Nouvelle-Guinée avant la guerre. De plus, la guerre a fait subir à toute la structure sociale de la population indigène une épreuve sévère, et cela non plus ne peut pas être réparé en deux, trois ou même cinq ans. Enfin, il ne faut pas oublier les difficultés matérielles auxquelles se heurte l'administration d'un territoire tel que la Nouvelle-Guinée.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait observer que, dans cette région difficile et non développée, des progrès ont été réalisés dans les

domaines politique, économique et social et dans celui de l'éducation. Le Territoire sous tutelle de la Nouvelle-Guinée est l'une des régions les moins développées du monde. Le climat et les conditions du terrain y sont extrêmement durs, et la population, dont une partie n'a pu encore être mise en contact avec le gouvernement, a un mode de vie primitif qui lui permet à peine de subvenir à ses besoins. Dans ces conditions, il est inévitable que des progrès considérables soient nécessaires dans tous les domaines et que les améliorations se produisent graduellement plutôt que d'une façon spectaculaire. La délégation des Etats-Unis est d'avis, a-t-il dit, qu'à bien des égards l'Autorité chargée de l'administration s'acquitte de sa tâche d'une manière constructive.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer que le Territoire était l'un des plus arriérés, sinon le plus arriéré de tous ceux dont s'occupe le Conseil. Le pays est très vaste et le chiffre de sa population dépasse sensiblement un million. Il est d'ailleurs tout à fait impossible d'en faire un recensement complet. Un grand nombre d'indigènes s'efforcent d'échapper à tout contact avec le monde extérieur. Le représentant spécial, qui a consacré au Territoire toute sa vie de travail et y a vécu pendant trente années, a dit au Conseil que le développement intellectuel des indigènes était à peu près celui d'enfants. La situation est encore compliquée par la grande diversité des langues parlées dans le pays. La Nouvelle-Guinée est un pays montagneux sur presque toute sa superficie et certains sommets dépassent 13.000 pieds, la jungle domine et le climat est équatorial et très rude. Dans un pays si montagneux, l'établissement d'un système d'état civil et, à plus forte raison, la construction d'hôpitaux nombreux, sont des tâches particulièrement difficiles. Le représentant de l'Australie a fait remarquer que, dans le domaine de la santé publique en particulier, les résultats atteints sont remarquables; par exemple, depuis la fin de l'année, on a mené dans le Territoire une enquête très complète sur la tuberculose. Cette enquête, n'a, cependant, pas été menée dans les régions montagneuses et a été limitée aux régions côtières relativement basses. Mais aucun indigène n'a pu quitter les régions montagneuses ou les hauts-plateaux sans avoir été soumis au test Mantoux pour déceler la tuberculose et sans avoir été vacciné au BCG. (T/PV.292, p. 65-67).

Mise en oeuvre des recommandations précédentes du Conseil de tutelle

Le représentant des Philippines a fait remarquer que l'Autorité chargée de l'administration n'avait pas encore mis en oeuvre les résolutions adoptées

par le Conseil de tutelle lors de ses précédentes sessions; ces résolutions contenaient des recommandations en vue d'améliorer le sort de la population de la Nouvelle-Guinée. Bien que, dans certains cas, l'Autorité chargée de l'administration ne se soit pas simplement bornée à étudier les recommandations, la délégation des Philippines pense que des mesures plus positives pourraient et devraient être prises pour donner effet à toutes ces résolutions. Le Conseil de tutelle pourrait prier l'Autorité chargée de l'administration d'inclure dans son prochain rapport et dans les rapports suivants des renseignements sur les mesures prises pour exécuter les recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de tutelle relatives au Territoire.

#### Statut des habitants

Le représentant de l'Irak, remarquant qu'aucun passeport n'avait été délivré à des autochtones quittant la Nouvelle-Guinée, a estimé qu'il était extrêmement regrettable que pas un seul indigène ne se soit rendu à l'étranger - c'est-à-dire ailleurs qu'en Australie - pour une raison quelconque, affaires, études ou agrément. L'état arriéré général du Territoire n'a pas encore permis la formation d'une petite élite désireuse de se rendre à l'étranger; c'est là un moyen de mesurer les progrès réalisés par l'administration.

Le représentant de l'Australie a déclaré que la population de la Nouvelle-Guinée est une population très peu évoluée, très proche encore des moeurs primitives, chasse aux têtes et cannibalisme compris, et sa culture est celle de l'âge de pierre. Le représentant spécial, qui la connaît bien et qui éprouve pour elle de la sympathie a déclaré que le développement intellectuel des indigènes est celui d'enfants. C'est ne pas avoir le sens des réalités que de parler de les envoyer à travers le monde pour faire "des affaires ou des études, ou par agrément", bien qu'un premier pas ait été fait dans cette voie en envoyant quelques-uns des habitants des districts plus civilisés de Rabaul et de Kaviang étudier à l'Ecole de Suva, dans les îles Fidji, pour devenir médecins indigènes. Les conditions d'existence à Suva sont assez comparables à celles de leur propre région.

#### Etat civil

Le représentant de l'Irak a déclaré que, pour étudier les conditions de vie dans le Territoire, on se heurtait à de nombreuses difficultés dues à l'absence d'état civil. Il s'est déclaré surpris d'entendre le représentant spécial dire

que, pour délivrer des cartes d'identité, l'Administration se contentait des déclarations des autochtones quant à leur date de naissance et au lieu de leur résidence, et il s'est demandé si les indigènes eux-mêmes savaient bien la vérité ou s'ils n'inventaient pas les renseignements qu'ils donnaient, pour les besoins de la cause.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer que pour le moment il était absolument impossible de tenir des registres d'état civil.

#### Union administrative

Le représentant de l'Irak, tout en déclarant préférer attendre les résultats de l'étude entreprise par la Mission de visite et par le Comité chargé des unions administratives, a fait observer qu'à son avis, rien dans le rapport ne justifie que l'on revienne sur l'opinion selon laquelle l'union administrative entre la Nouvelle-Guinée et le Papua est plus qu'une union administrative et doit préoccuper sérieusement le Conseil.

Le représentant des Philippines a déclaré que, en attendant la conclusion de l'étude entreprise par le Conseil sur les unions administratives, sa délégation n'aborderait pas le fond de la question, mais se contenterait de dire qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de voir le danger auquel a fait allusion le représentant de l'Irak, à savoir que l'union entre les deux territoires est ou tend à être politique et non pas seulement administrative, comme l'affirme l'Autorité chargée de l'administration. Il a attiré l'attention du Conseil sur le vote par le Parlement australien de la loi relative au Papua et à la Nouvelle-Guinée (Papua and New Guinea Bill) qui a une influence directe sur l'union entre les deux territoires qui font l'objet de la controverse. On pourrait à bon escient demander à l'Autorité chargée de l'administration pourquoi elle a jugé bon de saisir le Parlement de ce projet de loi malgré les craintes sérieuses que le Conseil et l'Assemblée générale avaient exprimées auparavant.

## II. PROGRES POLITIQUE

### Système tribal ; système électoral

Le représentant de l'Irak a considéré que l'on avait peut-être accordé trop d'importance au système tribal traditionnel, retardant ainsi le développement moderne du pays. Il est évidemment plus facile de gouverner en s'aidant du système tribal, mais l'Autorité chargée de l'administration devrait faire les plus grands efforts pour moderniser ce système et pour amener les tribus et les chefs à accepter, dans toute la mesure du possible, des institutions modernes. Sinon, le Territoire demeurera indéfiniment aussi arriéré que l'Autorité chargée de l'administration l'a trouvé.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer que l'Autorité chargée de l'administration, qui a une longue expérience du Territoire, considère qu'il est de l'intérêt des habitants indigènes de maintenir le système tribal pour le moment. La population n'a pas encore atteint un degré de développement suffisant pour souhaiter modifier ce système, et l'on doit se rendre compte qu'elle sera incapable, pendant de longues années, de jouer un rôle important dans le gouvernement du pays.

Le représentant des Philippines a insisté pour que l'Autorité chargée de l'administration envisage l'adoption de mesures destinées à instituer des réformes électorales en vue d'établir un système électoral moderne fondé sur le suffrage universel, et de permettre aux indigènes de participer toujours davantage au gouvernement du Territoire. On ne peut fermer les yeux sur les obstacles que le système tribal et les coutumes locales mettent sur la voie du développement dans le domaine politique et dans d'autres domaines. Mais il est des cas, tel celui de l'institution d'un système électoral démocratique, où le système tribal et les coutumes locales doivent céder devant les exigences du progrès. A moins que l'Autorité chargée de l'administration ne mette, comme il convient, l'accent sur la primauté de la liberté et du progrès dans le développement du Territoire et de son peuple, la situation en Nouvelle-Guinée restera toujours éloignée des nobles objectifs du régime de tutelle.

Le représentant de l'Irak a fait remarquer qu'il n'y avait dans le Territoire aucune loi ni aucun système électoral d'aucune sorte ; il n'y a que des occasions, très rares, dans lesquelles une tribu peut être appelée à élire un chef. La population est certes arriérée, mais il est décevant qu'aucun effort sérieux ne soit fait pour l'habituer à un système électoral quelconque ; on ne

peut pas s'attendre à ce que la population s'éveille brusquement un jour et procède sans transition à des élections générales pour une Chambre de représentants. Le représentant de l'Irak a tenu à préciser que l'on ne pouvait répondre à la nécessité d'un système électoral en installant simplement quelques Australiens des sociétés d'exploitation de l'or ou du pétrole au Conseil législatif ; pour lui, ce qu'il faut faire, c'est donner aux habitants autochtones - les propriétaires du pays - une formation politique et la possibilité de s'administrer un jour eux-mêmes.

#### Conseil législatif

Le représentant de la Chine a rappelé que le Conseil de tutelle avait précédemment déclaré que l'attribution de trois sièges seulement aux membres indigènes non fonctionnaires du Conseil législatif était insuffisante. Bien que la délégation de la Chine ait pris note avec intérêt de la déclaration du représentant spécial signalant que la loi relative au Papua et à la Nouvelle-Guinée (Papua and New Guinea Act) prévoit que l'Administrateur doit procéder aux nominations dont il est chargé de manière que cinq membres non fonctionnaires du Conseil au moins soient des résidents de la Nouvelle-Guinée, le manque de précision sur la nationalité desdits membres du Conseil laisse subsister des doutes sur le point de savoir si tous ces membres seront des autochtones. Il semble essentiel de modifier le texte de cette disposition de façon à la mettre en harmonie avec le voeu du Conseil de tutelle de voir augmenter graduellement le nombre des membres indigènes non fonctionnaires du Conseil législatif afin qu'un jour les autochtones y soient en majorité.

#### Conseils de village

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation considérait comme un indice encourageant et important pour le développement politique du Territoire la mise en vigueur de l'ordonnance sur les Conseils de village et la création des premiers Conseils conformément aux dispositions de cette ordonnance. Cette mesure est évidemment essentielle si l'on veut donner aux habitants une éducation et une expérience politiques, et il faut espérer

qu'il sera possible d'augmenter considérablement au cours de l'année prochaine le nombre des Conseils de village et de leur confier graduellement des responsabilités accrues. La délégation américaine a été heureuse d'entendre le représentant spécial déclarer que des Conseils de village indigènes sont actuellement créés dans la région de Rabaul-Kokopo et entreront en fonction avant le 30 janvier 1950, et qu'une fois la voie ouverte et les premiers Conseils installés, le système sera étendu rapidement et des Conseils de village indigènes installés dans tous les districts.

### III. PROGRES ECONOMIQUE

#### Généralités

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a indiqué que sa délégation prenait acte avec satisfaction de la déclaration du représentant spécial selon laquelle l'Autorité chargée de l'administration avait pleinement conscience de la nécessité de rendre plus diverse l'économie du Territoire. Parlant en particulier de la Société pour la prospection des ressources de la Nouvelle-Guinée (New Guinea Resources Prospecting Company), qui doit entreprendre prochainement une enquête générale sur les ressources économiques du Territoire, et particulièrement une enquête sur la houille blanche pour déterminer où peuvent être installées et développées des usines hydro-électriques puissantes susceptibles de servir l'industrie, le représentant des Etats-Unis s'est déclaré certain que le Conseil s'intéresserait aux résultats de cette enquête et aux possibilités de développement industriel qu'elle laisse entrevoir. Cependant, pour longtemps encore, l'économie de la Nouvelle-Guinée reposera principalement sur l'agriculture et l'extraction des minerais plutôt que sur la production industrielle. La délégation américaine s'intéresse donc tout spécialement aux deux stations expérimentales d'agriculture situées à Aiyura, dans les montagnes, et à Keravat, dans la plaine près de Rabaul. Ces stations expérimentales, avec les stations agricoles de district disséminées dans le Territoire, pourraient aider à stimuler et à développer sur des bases solides la production agricole de la Nouvelle-Guinée. Le représentant des Etats-Unis a exprimé l'espoir que ces stations pourraient contribuer, en même temps, d'une manière appréciable à l'organisation d'une économie plus variée. L'administration qui s'efforce d'augmenter la productivité du Territoire a, semble-t-il, entrepris des travaux de recherche et des expériences en vue de mettre en valeur les ressources forestières, de moderniser l'industrie du cacao et de développer l'industrie de la pêche et des produits de la mer. Cependant, comme le montre clairement le rapport, l'essentiel de l'activité économique du Territoire est exercé par des entreprises appartenant à des non-autochtones, et il semble particulièrement souhaitable d'élaborer des programmes prévoyant une participation plus grande des indigènes, au développement économique comme au développement politique.

Le représentant des Philippines a estimé que l'Autorité chargée de l'administration devrait introduire dans le Territoire des méthodes modernes de culture et augmenter, en particulier, la production de riz et des autres denrées de

première nécessité.

Des mesures de cet ordre faciliteraient l'abrogation formelle de l'ordonnance relative à l'administration indigène (Native Administration Ordinance) de 1921-1938, ordonnance très discutée et à laquelle on a reproché non sans raison de permettre des atteintes à la liberté individuelle en donnant la possibilité de contraindre les habitants autochtones à se livrer à la culture de certaines denrées alimentaires.

#### Extraction de l'or

Les représentants de la Belgique et des Philippines ont pensé qu'il serait utile d'avoir des renseignements plus complets sur les profits réalisés par les compagnies d'extraction de l'or, de façon à pouvoir comparer ces profits avec la production et le capital des compagnies.

Le représentant des Philippines a aussi demandé des renseignements sur les plantations exploitées par les Européens et par les habitants autochtones.

Le représentant de la Chine a déclaré que l'importance des terres vendues aux non-autochtones préoccupait beaucoup sa délégation. Celle-ci a pris note des assurances réitérées de l'Autorité chargée de l'administration qui a déclaré qu'elle tiendrait compte des besoins présents et futurs de la population indigène lorsqu'elle affermerait des terres. Cependant, la délégation de la Chine espère sincèrement que ces promesses seront strictement exécutées afin de protéger les intérêts de la population indigène.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est déclaré certain que le Conseil de tutelle avait apprécié la franchise avec laquelle le représentant spécial a déclaré que l'Administration, pensait que dans certaines régions trop de terres ont été aliénées à des Européens. Le Conseil est certainement rassuré par la déclaration aux termes de laquelle l'Autorité chargée de l'administration prend des mesures pour restituer aux autochtones une partie des terres aliénées, et il suivra avec intérêt les résultats de ces mesures.

#### Investissement de capitaux

Le représentant de l'Irak s'est déclaré surpris que l'Administration n'ait encore institué aucun système de déclaration des capitaux investis dans le Territoire, bien que cinq années se soient déjà écoulées depuis la fin de la guerre et que les sociétés d'exploitation aient rapidement repris leur activité. Faute de ces renseignements, le Conseil peut difficilement avoir une

idée exacte de l'ensemble de la situation économique.

Le représentant des Philippines a demandé que l'on fournisse à l'avenir des renseignements sur les investissements de capitaux publics et privés dans le Territoire.

#### Contrôle de la production

Le représentant de la Chine a déclaré que sa délégation attache une grande importance à la participation des indigènes à l'Office australien du contrôle de la production en Nouvelle-Guinée. Le système actuel de représentation indirecte par l'intermédiaire de deux membres nommés n'est pas satisfaisant, et il faut espérer que ces membres seront remplacés bientôt par des représentants indigènes choisis par les producteurs eux-mêmes.

Le représentant des Philippines a estimé qu'il faut louer l'Autorité chargée de l'administration d'avoir pris certaines premières mesures pour permettre aux habitants autochtones de dire leur mot dans l'élaboration et l'application de la politique économique du Territoire, comme dans le cas, par exemple, du Conseil du contrôle de la production. Il est cependant extrêmement souhaitable que l'Autorité chargée de l'administration assure aux intérêts indigènes une plus large représentation dans la gestion des affaires économiques du Territoire ; elle pourrait, par exemple, envisager la possibilité d'admettre au Conseil de contrôle de la production des représentants des indigènes, librement choisis par eux.

#### IV. PROGRES SOCIAL

##### Salaires et coût de la vie

Le représentant des Philippines a demandé des renseignements sur le coût de la vie dans le Territoire et a fait remarquer que la nécessité d'une hausse des salaires était trop évidente pour qu'il faille insister.

Le représentant de l'Australie a déclaré qu'une enquête sur le coût de la vie se heurtait à de très grandes difficultés. La compilation de statistiques sur le coût de la vie dans certains Territoires sous tutelle est une entreprise dépourvue d'intérêt, surtout lorsque l'économie d'une importante partie de la population est une économie non monétaire. Il a ajouté que pour la plus grande partie de la Nouvelle-Guinée, il ne voyait pas l'utilité d'établir un indice du coût de la vie, mais a déclaré que l'Autorité chargée de l'administration étudierait la possibilité de procéder à des enquêtes dans quelques grandes agglomérations. Les chiffres fournis par ces enquêtes ne seraient que d'une application limitée.

##### Main-d'oeuvre

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a estimé que le problème qui consiste à recruter une main-d'oeuvre suffisante est particulièrement difficile à résoudre dans une société relativement primitive comme celle de la Nouvelle-Guinée. C'est évidemment en raison de cette difficulté que l'on a appliqué une politique de recrutement de la main-d'oeuvre par contrats à long terme. Quelles que soient les raisons qui ont fait adopter cette politique, celle-ci n'en crée pas moins des problèmes nouveaux et elle ne saurait être considérée que comme un expédient temporaire et souvent fâcheux. La délégation des Etats-Unis a insisté auprès de l'Autorité chargée de l'administration pour qu'elle mette un terme aussi rapidement que possible à ce régime de travail. A la suite de l'examen du rapport annuel pour l'année 1947-1948, le Conseil avait noté que l'Autorité chargée de l'administration avait fixé une période de cinq ans au minimum pour l'abolition, par voie législative, du régime de la main-d'oeuvre engagée par contrat à long terme. Il avait recommandé à l'époque à l'Autorité chargée de l'administration d'étudier les mesures propres à en hâter la suppression. Le délégué des Etats-Unis a été heureux d'apprendre qu'au cours de l'année

considérés, le nombre des travailleurs employés en vertu de contrats à long terme avait été inférieur à celui des autres travailleurs alors que l'année précédente, la situation était l'inverse. Le Conseil pourrait prendre acte de cette tendance à abandonner la méthode de la main-d'œuvre engagée par contrat à long terme et insister énergiquement auprès de l'Autorité chargée de l'administration pour qu'elle hâte l'exécution de ses plans de suppression complète dans le Territoire de la main-d'œuvre liée par des contrats de longue durée.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer, au sujet de la main-d'œuvre employée dans ces conditions que tous les contrats en vigueur au 31 décembre 1950 pourront être maintenus jusqu'à la fin de la période de douze mois, mais qu'aucun nouveau contrat ne pourra être conclu après le 31 décembre 1950.

#### Santé publique

Le représentant de l'Irak a fait observer que l'état sanitaire actuel de la population était loin d'être satisfaisant et exprimé l'espoir que le programme de création de facilités nouvelles qui était à l'étude, pourrait être exécuté aussi rapidement que possible. Il a appris avec satisfaction qu'il existe des dispensaires dans diverses parties du Territoire et a suggéré de recourir aussi au système de dispensaires mobiles.

Le représentant de la Belgique a déclaré qu'à son avis, le Conseil devrait prendre acte avec satisfaction du fait que les dépenses relatives à la santé publique ont été, l'année dernière double de celles de l'année précédente. Il devrait également féliciter l'Autorité chargée de l'administration pour les mesures qu'elle a prises en vue d'activer le recrutement du personnel médical, notamment parmi les personnes déplacées venant d'Europe.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait remarquer que le problème du recrutement d'un personnel sanitaire compétent et assez nombreux était particulièrement difficile à résoudre pour un Territoire comme la Nouvelle-Guinée. La délégation des Etats-Unis a été frappée par la façon efficace dont l'Autorité chargée de l'administration a tenté de lui trouver une solution notamment en puisant à l'importante source des personnes déplacées. Elle a noté également avec satisfaction que deux étudiants autochtones ont été envoyés à l'Ecole médicale centrale pour médecins indigènes de Suva, dans les îles Fidji et que des plans ont été établis pour la création d'un établissement analogue

dans le Territoire. Le représentant des Etats-Unis a exprimé l'espoir que le nombre d'étudiants autochtones recevant un enseignement médical augmentera aussi rapidement que possible et que, dès que cela pourra être fait, le programme d'enseignement permettra à quelques étudiants de se rendre à l'étranger pour faire des études de médecine complètes. Pour que le Territoire fasse des progrès sérieux dans le domaine de la santé publique, des capitaux sont nécessaires. La délégation des Etats-Unis a été frappée par la manière énergique dont l'Autorité chargée de l'administration affronte ce problème, comme le prouvent les dépenses sans cesse croissantes qu'elle consent dans ce domaine. La délégation des Etats-Unis espère que grâce à des progrès économiques satisfaisants et à l'augmentation des recettes publiques, il sera possible, dans les années à venir, d'augmenter de façon appréciable les sommes consacrées à la santé publique et à l'enseignement.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande a déclaré qu'à son avis, il fallait féliciter l'Autorité chargée de l'administration pour l'initiative qu'elle a prise en recrutant pour le Territoire un nombre relativement important de médecins parmi les personnes déplacées d'Europe et pour le succès de son entreprise.

#### Logement

Le représentant de l'Irak a exprimé l'espoir que l'Administration pourrait, l'année prochaine, donner plus de détails. Elle devrait faciliter pour les autochtones l'habitation dans des maisons modernes, car c'est là la seule façon de commencer à les habituer à plus d'hygiène et à de meilleures conditions de vie en général. (T/PV.290, page 76). Il a ajouté qu'un certain nombre d'années s'étant écoulées depuis la fin de la guerre il est de moins en moins possible de dire que la pénurie de matériaux de construction constitue un obstacle au développement; cependant on ne construit pas assez de nouveaux logements et il appartient à l'Autorité chargée de l'administration de trouver les moyens de faire face aux besoins dans ce domaine.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer à ce sujet que les compagnies d'exploitation de l'or qui fournissent des logements à 800 ouvriers ou davantage fournissent à ceux qui font venir leur famille, des habitations avec jardins. C'est une politique que les compagnies ont l'intention de poursuivre en fournissant autant de logements familiaux ou de maisons séparées qu'il sera

nécessaire (T/PV.292, page 61). Il a souligné également que les villages indigènes ont été reconstruits dans tout le Territoire depuis la guerre. Si des maisons sont en nombre insuffisant ce sont celles des Européens et non celles des autochtones.

### Discrimination

Le représentant des Philippines a déclaré qu'il ne doutait pas que l'Autorité chargée de l'administration reviserait la législation en vigueur qui, par son intention ou dans son application, est contraire à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'est déclaré certain qu'elle chercherait à abroger une législation qui tend, en tout état de cause, à faire des discriminations ou à compromettre les libertés fondamentales. Elle ne pourrait sans compromettre son oeuvre et sa place parmi les champions des libertés humaines, permettre que ces lois demeurent en vigueur même si, en pratique, elles demeurent lettre morte.

### Libertés fondamentales

Le représentant de l'Irak, tout en relevant avec satisfaction que, d'après le rapport, les habitants du Territoire jouissent des libertés de parole, de conscience et de religion, a fait remarquer que ces libertés n'ont de sens que si elles existent dans une société déjà assez évoluée ou, tout au moins, dans une société en voie d'évolution. Par exemple, a-t-il dit, si un homme jouit de la liberté d'écrire une lettre critiquant la politique de son gouvernement, pour que cette liberté ait une valeur, il faut tout d'abord que l'homme en question soit suffisamment évolué pour pouvoir avoir des idées sur ces problèmes et il faut ensuite qu'il soit capable d'écrire une lettre. Ces libertés ne peuvent être de quelque utilité que si la population est relativement évoluée.

## V. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

Généralités

Le représentant de la Chine a déclaré que sa délégation avait appris avec satisfaction que les dépenses afférentes à l'enseignement étaient plus élevées que celles de l'année précédente. Cependant, ces dépenses ne représentent encore qu'une faible part du budget total et il est urgent de les augmenter davantage pour répondre aux nécessités urgentes dans ce domaine. Le Conseil serait très heureux d'être mieux renseigné sur la campagne du docteur Laubach contre l'analphabétisme et d'en connaître les résultats.

Le représentant des Philippines a estimé en premier lieu qu'il faudrait augmenter les crédits de l'enseignement et que les fonds dont on dispose pourraient être augmentés par des impôts; en second lieu, il faudrait, selon lui, que le programme d'enseignement établi pour le Territoire donne plus d'importance à la préparation de la population au gouvernement représentatif et à l'indépendance finale.

Le représentant de l'Irak a critiqué l'absence de manuels scolaires pour les Européens, et de tableaux montrant la répartition des écoles et des élèves; à son avis, ces lacunes doivent être comblées.

Le représentant de l'Australie a fait remarquer, à propos des établissements d'enseignement secondaire, qu'une Ecole normale a été créée à Karavat près de Rabaul pendant l'année considérée et que quatre-vingt-cinq étudiants y suivent des cours de formation pédagogique.

Enseignement donné par les missions

Le représentant de la Belgique s'est déclaré particulièrement satisfait des principes appliqués par l'administration pour la collaboration avec les missions religieuses dans le domaine de l'enseignement et notamment du fait que : "le principe général est de faire en sorte qu'il n'y ait pas dans la même région des écoles publiques et des écoles des missions, sous réserve que les missions soient capables et acceptent de diriger en temps utile dans leurs régions, des écoles conformes aux prescriptions de l'administration et s'insérant dans le plan général de l'enseignement". C'est là une formule qui, dans un pays primitif et qui n'est pas riche, permet d'employer l'argent disponible au mieux des intérêts de la population.

Informations sur les Nations Unies

Le représentant des Philippines a déclaré qu'à son avis, la population du Territoire devrait être mieux informée du régime de tutelle et de l'activité des Nations Unies. C'est ainsi que les habitants ne peuvent bénéficier du droit de pétition s'ils n'en connaissent ni l'existence ni la portée.

-----